

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/2/13
DOSSIER N°5874**

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Affaires Culturelles /Service Patrimoine*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération n° CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/2/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de 5 064,71 €.

Communes	Nature des travaux	Montant H. T. des travaux	Montant de la dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant maximum de la subvention
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	Restauration et électrification de la cloche n°1 de l'église	20 035,10 €	20 035,10 €	18031,59 €	2 003,51 €
SAINT-PARDOUX-LES-CARDS	Restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant	3 412,00 €	3 412,00 €	néant	341,20 €
Total objets non protégés					2 344,71 €
SAINT-MARTIAL-LE-MONT	Restauration et consolidation de la chapelle de Chantaud	21 450,00 €	21 450,00 €	DETR (25%) = 5 362,50 €	2 145,00 €
Total bâti non protégé					2 145,00 €
PARSAC-RIMONDEIX	Restauration de la statue de sainte Madeleine	5 750,00 €	5 750,00 €	DRAC (30%) = 1 725,00 €	575,00 €
Total objets protégés					575,00 €
TOTAL Objets et Patrimoine bâti protégés et non protégés					5 064,71 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Réf. Fonctionnelle 312, Article 2041481, Opération 50 ; Article 2041481, Opération 51 ; Article 2041482, Opération 21.

Pour l'ensemble des demandes.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET